



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 23 novembre 2009
D - 20090654

Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

Construction d'un centre technique des espaces verts Carle Vernet. Signature des marchés de travaux et de l'avenant à maîtrise d'oeuvre. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Afin de construire un centre technique des espaces verts Carle Vernet situé rue du professeur Devaux, la direction des achats et marchés a lancé une consultation en procédure adaptée sur la base d'un dossier de consultation élaboré par le Cabinet AIR Architectes, Maître d'œuvre de l'opération.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 846 148 € TTC.

Suite à l'avis d'appel public à concurrence, les 73 sociétés qui ont fait acte de candidature ont été agréées en vue de télécharger le dossier dématérialisé.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique et du classement des offres, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

Lot 1 : VRD – aménagements extérieurs : société FAYAT pour un montant de 170 571,01 € T.T.C.

Lot 2 : Gros œuvre : société MARTI pour un montant de 126 036,69 € T.T.C.

Lot 3 : Charpente bois : société AQUIBOIS pour un montant de 78 542,59 € T.T.C.

Lot 4 : Couverture – Etanchéité.

Faute de réponse ce lot, estimé à 35 500 € T.T.C., sera relancé en procédure adaptée.

Lot 5 : Bardage – Véture bois : société AQUIBOIS pour un montant de 55 313,07 € T.T.C.

Lot 6 : Serrurerie métallique : société SPAC pour un montant de 33 615,97 € T.T.C.

Lot 7 : Menuiseries extérieures bois : société VIPERBOIS pour un montant de 10 659,86 € T.T.C.

Lot 8 : Menuiseries intérieures bois : société ART DU BOIS pour un montant de 13 389 € T.T.C.

Lot 9 : Plâtrerie – Faux plafonds : société NAVELLIER pour un montant de 23 856,06 € T.T.C.

Lot 10 : Revêtements de sols – Peinture : société MINOS pour un montant de 24 740,31 € T.T.C.

Lot 11 : Electricité : société SANTERNE pour un montant de 63 601,63 € T.T.C.

Lot 12 : Chauffage – Ventilation – Plomberie : société CEGELEC pour un montant de 67 796,46 €T.T.C.

Lot 13 : Ascenseur : société CFA pour un montant de 26 790,40 €T.T.C.

Lot 14 : Traitement parasitaire : société TERMICAP pour un montant de 4 367,04 €T.T.C.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer :

- les marchés avec les sociétés précitées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre 080072 sans incidence financière conformément à l'article 14 du CCAP, engageant le concepteur sur le coût constaté des travaux résultant de la mise en concurrence.

La dépense qui s'élève à la somme de 699 280,09 € TTC sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 - article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE